

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2020, portant délégation de pouvoir au Président, visée en Préfecture le 15 juin 2020 ;
- Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique ;
- Vu l'accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion notifié le 26 août 2020 ;
- Vu la consultation lancée le 12 décembre 2023 pour le lot n°1 relatif au marché subséquent MS25 pour l'acquisition d'un ludospace électrique pour le service de l'assainissement;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée, la proposition présentée par la société SAFA Peugeot Gap Groupe Chopard est apparue comme la plus économiquement et qualitativement satisfaisante pour la collectivité;

DECIDONS

Article 1 :

Le marché subséquent N° 2021-MS25 concernant l'achat d'un ludospace électrique pour le service de l'assainissement est attribué à la société SAFA PEUGEOT GAP GROUPE CHOPARD, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.

Article 2 :

Le présent marché subséquent est conclu pour un délai de livraison de 1 mois à compter de sa notification pour un montant de 16 200,00 € TTC comprenant 13.76€ de frais de carte grise. Le véhicule n'est pas assujetti à la TVA.

Le véhicule acheté concerné est un Citroën E-Berlingo.

Les dépenses seront inscrites sur les crédits prévus aux budgets de la Communauté d'agglomération de 2023.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 18 décembre 2023

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16/01/2024
Publié ou notifié le : 16/01/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_01_2**
Objet : **Le marché subséquent N°2021-MS25 concernant l'achat d'un ludospace électrique pour le service de l'assainissement est attribué à la société SAFA PEUGEOT GAP GROUPE CHOPARD, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20231218-D2024_01_2-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20231218-D2024_01_2-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3539.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20231218-D2024_01_2-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2024 à 14h22min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2024 à 14h22min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2024 à 14h22min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 janvier 2024 à 14h22min55s	Reçu par le MI le 2024-01-16